



## MAIRIE DU LONZAC (19470)

# COMPTE RENDU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU 23 AVRIL 2026

### ORDRE DU JOUR :

1°)- Vote du budget primitif 2026

L'An deux mil vingt-six, le **vingt-trois du mois d'avril** à dix-huit heures trente minutes, le Comité de la Caisse des Ecoles de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul BARRAQUIER, Président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 6

**Présents :** 4 membres - MM. Paul BARRAQUIER, Carine LOFFICIAL, Laurent SERRE, Marion BORDES.

**Pouvoir :** 1 membre – Mme Adeline HALLAY qui a donné pouvoir à Marion BORDES.

**Absente :** 1 membre - Mme Anne Marie LONGUET.

Secrétaire de séance : Madame Marion BORDES.

**N° 2026 – 04**

**OBJET :** Vote du budget primitif 2026

vote	{	Pour :	5
		Contre :	0
		Abstention :	0

Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles soumet au Comité le projet du budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses et à la somme de 960,75 € pour la section d'investissement, à la somme de 116 598,58 € pour la section de fonctionnement.

Ce budget a été voté à l'unanimité.

Fait au Lonzac, le 24 avril 2026.